

**CLUB DES CENT COLS**

***Catalogue des Cols de France***

Editions des Cent Cols

Photo de couverture :  
Col d'Izoard (La Casse Déserte) Régis PARAZ

Ont collaboré à cet ouvrage :

**Pour la partie rédactionnelle**

Monique et Robert Chauvot  
Jean-Paul Bibes  
Michel de Brébisson  
Philippe Carrez  
Alain Gillodes  
Michel Jeay  
Marc Liaudon  
Mario Labelle  
Philippe Meyer  
Jean Perdoux  
Nicole et René Poty  
François Rieu  
Guy Bodoïn  
Denis Chouquet-Stringer  
Graham Cutting  
Bernard Giraudeau  
Philippe Giraudin  
Alfeo Lotto  
Jean-François Plantard  
Luigi Spina  
Ludger Vorberg

**Et pour la partie édition**

Philippe Carrez, Mario Labelle, Gérard Birelli

ISBN : 2 86868 084 4  
4<sup>ème</sup> Edition

Copyright © 2012 Editions des Cent Cols  
965, Route du Chef Lieu  
74330 CHOISY  
FRANCE

Nota :

*Au lieu d'être broché, le catalogue des Cols de France est édité cette fois-ci sous la forme d'un dossier de pages perforées à insérer dans un classeur afin de permettre une mise à jour plus facile au fur et à mesure des éditions.*

*Il existe dans le commerce des classeurs avec lesquels vous pouvez insérer la couverture en couleur et la réglette fournies.*

Distribution :

Club des Cent Cols

# Préface

La volonté de créer et diffuser une liste de cols de France existe depuis la création de la Confrérie des Cent Cols (1972).

Dès le premier numéro de la revue de la Confrérie (1973), la liste des Cols des Alpes du Nord a été établie par Marcel Bioud de Coublevie (Isère).

Très vite et dans le but de pouvoir repérer ces cols, la Confrérie a inventé les "coordonnées Michelin" (carte, pli, millimètres des bords de la carte et numéro des routes).

En 1976, grâce au concours et à la compétence de nombreux membres des "Cent Cols" la première liste des cols routiers de France (1368 cols repérés) a été diffusée.

En 1980, cette liste a été affinée et nous avons publié, dans le Guide du cyclotouriste de la FFCT, une mise à jour de 1465 cols routiers.

En 1981, Robert et Monique Chauvot ont publié le 1er catalogue des Cols de France - 7336 cols dont 1531 cols routiers.

Depuis 1994, la Confrérie a pris le relais et a elle-même édité : "8500 Cols France" la fameuse "Bible Chauvot" (déjà deux éditions 94 et 99).

Cet énorme travail a pu être réalisé grâce aux renseignements collectés auprès de très nombreux adhérents de la Confrérie des "Cent Cols" et en particulier auprès de ceux que nous citons comme collaborateurs.

Bonne route, avec de bons et beaux cols.

Par Jean Perdoux,  
Fondateur de la Confrérie des Cent Cols.

# ***Comment un nouveau col entre dans le catalogue?***

Dès qu'un nouveau col nous est signalé par un lecteur ou un randonneur car il apparaît sur une carte ou un panneau ou sur un autre document jugé fiable, la CERP auparavant et depuis le 1er janvier 2012 le Groupe de Travail (GT) « France » est saisi pour donner son avis sur la conformité de ce col avec la règle du jeu du Club des Cent Cols.

En premier lieu le col doit être nommé (article 2), il doit être un col topographique et donc correspondre à un franchissement. Ensuite, ce col ne doit pas avoir été créé "ex nihilo" en étant le résultat d'une opération de promotion pour valoriser telle ou telle région ou manifestation cycliste (article 11).

La GT se réserve le droit de demander des précisions sur la valeur historique ou patrimoniale d'un nouveau col avant de l'enregistrer dans le Catalogue des Cols du pays concerné.

La proposition d'acceptation (ou de refus) d'un col donné par le GT est d'abord vérifiée par le vérificateur attitré au sein du GT ; en cas de litige entre l'avis du vérificateur et celui de la majorité des membres du GT, la proposition est traitée par le Conseil d'Administration du Club des Cent Cols qui tranche.

Chaque année, le club publie dans sa revue un additif regroupant toutes les nouveautés désormais reconnues.

- Exemple 1 : En 2001, le Conseil Général de la Sarthe a décidé de créer 7 cols. Si demain ce département prouve qu'un ou tous ces cols existaient dans la tradition sarthoise, ils seront intégrés. Pour le moment nous n'avons pas pris cette décision.
- Exemple 2 : Pour valoriser leurs épreuves cyclistes ou randonnées Cyclotouristes, quelques organisateurs inventent des cols, pour "faire plus montagnards". Nous refusons ces cols, sauf si un dossier sérieux nous est présenté par les organisateurs.
- Exemple 3 : Nous voyons fleurir quelquefois les noms de célèbres stations, transformées en cols : col de Courchevel, de l'Alpe d'Huez, de Saint Lary, laissons à ces splendides stations le nom de commune, les cols sont... plus hauts.

En fin de processus, les cols acceptés sont inclus dans les additifs et un courrier est adressé au demandeur pour les cols refusés avec les raisons de leur refus.

# Avant – Propos

Le répertoire des 7336 cols publié par Robert CHAUVOT en 1991 s'est enrichi d'année en année pour atteindre près de 9000 cols en 1992 et atteindre 10 276 cols pour cette édition de 2012.

## Cartes de référence :

Trois séries de cartes de référence ont été retenues sur cette édition imprimée du Chauvot :

- Celles de la série bleue (anciennement verte) au 1/100 000ème des éditions touristiques de l'I.G.N.. Elles offraient l'avantage d'une présentation claire du relief grâce aux courbes de niveau et portaient le quadrillage formant les quadrants des anciennes cartes au 1/50 000 ème, à partir desquels se mesurent les coordonnées des cols. Cette série de cartes n'est plus disponible dans le commerce et a été remplacée par la série TOP100 (voir plus bas). Nous la maintenons au catalogue car ces cartes figurent encore dans les cartothèques de la plupart de nos membres. Pour localiser un col sur cette ancienne série, il suffit donc de connaître le N° de la carte au 1/100 000 ème et celui du quadrant à l'intérieur duquel il se situe. Le quadrant est lui-même divisé en deux parties : O et E pour faciliter le repérage des cols.
- Celles de la série TOP100, numérotées 101-176, qui depuis 2009 remplace la série bleue décrite au paragraphe précédent. Elles sont également au 1 :100 000ème. Leur quadrillage et leur découpage est différent de, et incompatible avec, celui des cartes bleues.
- Les utilisateurs des cartes Michelin trouveront également le repérage de tous les cols desservis par une route goudronnée sur les cartes Michelin DEPARTEMENTS au 1 :150 000ème, qui sont les cartes routières de base proposées par cet éditeur.

A noter que depuis 2009 le positionnement des cols est effectué par procédés informatiques et non plus sur les cartes papier citées ci-dessus. Leur position sur les cartes papier est déterminée mathématiquement.

## Critères de définition des cols :

Ils n'ont jamais varié et sont depuis 1977 ceux du règlement originel du "Club des Cent Cols".

Nous ne prenons en compte que les passages :

- nommés : col, pas, collet, brèche, baisse, bocca, foce, lepoa, etc.
- et ceux dont le nom est mentionné sur une carte Michelin ou I.G.N. ou matérialisé par un panneau directionnel et/ou sommital. Les monts (p.ex. Revard ou Aigoual) ne sont pas pris en compte.

## Identification des Cols :

Les cols sont identifiés par leur pays, leur département et leur altitude initiale. Ces trois informations forment ce qui est appelé le « Code » du col.

Par exemple : FR-01-0355 Col de Premeyzel

FR = France

01 = Département de l'AIN

0355 = Numéro d'ordre du col qui correspond à son altitude originelle.

Si plusieurs cols, dans un même département ont la même altitude, ils sont classés suivant l'ordre alphabétique de leurs codes, l'altitude étant accompagnée d'un suffixe. Par exemple :

FR-01-1010a : Col de Portes

FR-01-1010b : Golet au Rouge

Si d'autres cols ayant la même altitude devaient apparaître par la suite, ils prendront les suffixes suivants par ordre d'apparition : c, d, e, etc.

Attention : Si l'altitude d'un col est modifiée par la suite, son code n'est pas modifié. Les codes de cols sont attribués définitivement.

### **Cols limitrophes.**

Les cols limitrophes à deux départements ne sont cités qu'une seule fois, dans le département ayant le plus petit numéro. Ex : Le col du Galibier limitrophe entre les départements des Hautes Alpes (05) et de la Savoie (73) apparaît dans le département des Hautes Alpes ; il ne figure pas à nouveau dans le département de la Savoie (73).

## **Colonnes de la liste de cols**

Les cols sont classés par ordre de code croissant avec les indications suivantes, identifiées par les entêtes de leurs colonnes respectives :

### **Colonne Code :**

Identification du col composée du code ISO du pays (FR), suivi du numéro du département et de l'altitude, suivie éventuellement d'un suffixe alphabétique au cas où plusieurs cols aient la même altitude (voir plus haut).

### **Colonne Nom complet :**

Nom complet du col.

### **Colonne Alti :**

Indication de l'altitude du col, en mètres.

### **Colonnes IGN, Quad et Coord** (en voie d'obsolescence, voir ci-dessus)

Les coordonnées I.G.N. sont composées de :

- Numéro de la carte I.G.N. au 1/100 000e de la série bleue (anciennement verte).
- Numéro du quadrant I.G.N. (ancienne carte au 1/50 000e), suivi du suffixe E, O ou N.
- Coordonnées en mm prises sur la carte I.G.N. au 1/100 000e dans le quadrant correspondant :
  - Les trois premiers chiffres : abscisse ou distance horizontale de gauche à droite.
  - Les trois derniers chiffres : ordonnée ou distance verticale de bas en haut.
  - En bordure de carte, lorsque le quadrant n'est pas complet, les distances entre parenthèses doivent être prises respectivement de droite à gauche et de haut en bas.

### **Colonne TOP100 :**

<http://www.centcols.org/calques/ign/TOP100/TOP100.htm>

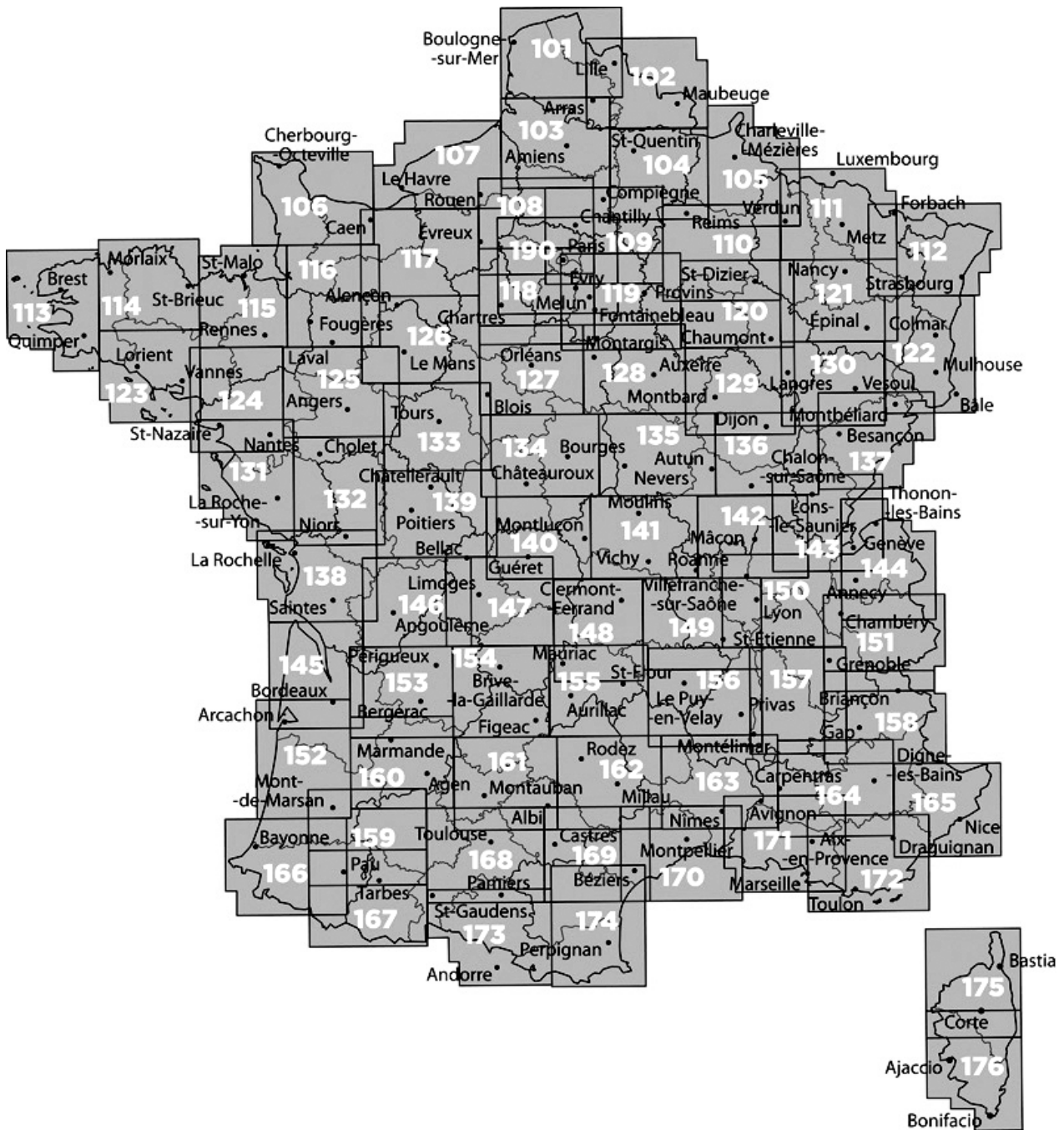
Identification du quadrant et coordonnées millimétriques sur le quadrant de la carte **TOP100** au 1/100 000ème. Les cartes TOP100 jaune-vert, numérotées 101-176, ont un quadrillage UTM de 5 km x 5 km ce qui les rend facilement utilisables avec des récepteurs GPS. Le format est **aaa-bbbb-cc-dd**

- **aaa** est l'abscisse kilométrique UTM du coin inférieur gauche du quadrant où est situé le col. Ces abscisses sont indiquées en bleu sur les marges inférieure et supérieure de la carte.
- **bbbb** est l'ordonnée kilométrique UTM du coin inférieur gauche du quadrant où est situé le col. Ces ordonnées sont indiquées en bleu sur les marges gauche et droite de la carte.
- **cc** est le nombre de millimètres depuis le bord gauche du quadrant jusqu'au col.
- **dd** est le nombre de millimètres depuis le bord inférieur du quadrant jusqu'au col.

A noter :

Tous les quadrants, sur toute la France, ont rigoureusement les mêmes dimensions 50mm x 50mm.

A l'opposé de ce qui avait été fait au cours des années pour les anciennes cartes, les numéros de cartes ne sont pas fournis. En effet, le découpage des nouvelles cartes étant différent de celui des anciennes cartes, et ce découpage ne suivant pas un modèle géographique, il aurait fallu reprendre le positionnement de plus de 10 000 cols. Vous devrez donc choisir la carte qui s'impose depuis le tableau d'assemblage de la série :



### Colonne *Michelin Dep* :

Cette colonne indique, pour les cols revêtus seulement, les coordonnées sur les cartes Michelin « DEPARTEMENTS ». au 1/150 000ème. Cette série porte les numéros 301 à 345.

Les coordonnées ont le format suivant, qui est semblable à celui des coordonnées IGN : **ccc-qqq-xxx-yyy**

- **ccc** est le numéro de la carte, p.ex. 334 pour la carte Alpes-de-Haute- Provence / Hautes-Alpes, où se trouve le Col d'Allos (FR-04-2244)
- **qqq** est le quadrant de 10' x 10' d'arc où se trouve le col; toujours une lettre suivie d'un nombre de deux chiffres, par exemple H07 pour le Col d'Allos.
- **xxx** est l'abscisse ou distance horizontale depuis la gauche du quadrant, par exemple 051 pour le Col d'Allos. Si la gauche du quadrant n'est pas visible, l'abscisse apparaît entre parenthèses, ce qui indique qu'il faut mesurer depuis la droite du quadrant.
- **yyy** est l'ordonnée ou distance verticale depuis le bas du quadrant, par exemple 097 pour le Col d'Allos. Si le bas du quadrant n'est pas visible, l'ordonnée apparaît entre parenthèses, ce qui indique qu'il faut mesurer depuis le haut du quadrant.

### Précision des coordonnées Michelin DEPT :

Les coordonnées Michelin DEPT d'un col sont basées sur les coordonnées IGN de ce col et non pas sur les anciennes coordonnées Michelin. La précision des nouvelles coordonnées Michelin dépend donc entièrement de la précision des coordonnées IGN dans le Chauvot. En général la précision de ces coordonnées est de l'ordre de  $\pm 1,5$  mm. Dans certains rares cas la précision est moindre à cause de différences dans le dessin et le tracé des routes sur les deux types de cartes. Ceci est dû non pas à des erreurs, mais aux échelles et buts différents des deux éditeurs : Michelin valorise la clarté du tracé des routes pour ses utilisateurs principaux (voitures), tandis que l'IGN valorise la précision du placement des objets sur la carte.

### Colonne *Accès* :

Pour les routes classées, le N° de la route précédé de son indice de classification :

N : anciennement Route nationale. La codification de ces routes a changé

D : Route départementale

CV : Chemin vicinal

RF : Route forestière

RS : Route stratégique

Les pistes et routes forestières non goudronnées et non classées sont divisées en deux groupes :

R : Route théoriquement carrossable (mais pas forcément cyclables)

S : Sentier figurant sur une carte en traits pointillés

Les indices des pistes sont complétés par une numérotation permettant de situer le degré de difficulté suivant le barème ci-après :

S1 : Piste cyclable.

S2 : Piste non cyclable, mais où l'on pousse aisément le vélo.

S3 : Sentier étroit, rocailleux ou très pentu, poussage difficile.

S4 : Portage.

S5 : Acrobatique, voir infranchissable, éventuellement dangereux.

Lorsque le col est accessible par un chemin de Grande Randonnée balisé, le sigle GR est mentionné.

Des symboles entre parenthèses fournissent des renseignements complémentaires sur les accès par les différents côtés (E, SO, etc).

Lorsque l'accès à un col est interdit pour des raisons administratives ou parce qu'il est situé dans un parc national, une zone protégée ou dans une partie privative il est mentionné **X** (interdit) ou **P** (privé).



## Colonne *Dif* :

Indice de difficulté résumant la cotation de la colonne Accès. Il est ainsi plus facile de faire un tri rapide des cols. C'est l'indice le plus élevé sur le versant le plus facile qui est retenu :

0 : goudronné sur au moins un versant.	35 : route non cotée.
1 : cyclable.	40 : portage.
2 : poussage aisé.	50 : acrobatique.
3 : poussage difficile.	99 : non coté.

L'indice 99 est utilisé pour les cols dont la difficulté n'a pas encore été jaugée par nos membres. Nous encourageons donc tous les lecteurs du catalogue qui gravissent ces cols « 99 » de nous faire part de la difficulté ressentie lors de l'ascension de ces cols en nous écrivant à l'adresse cols@centcols.org

## Colonne *RP+Topo*

Cette colonne indique si le col fait partie d'une Randonnée Permanente du club, ou s'il est cité sur un des guides Topo :

**Randonnées Permanentes** Le club propose 14 « randonnées permanentes » (RP) qui permettent de vous faire découvrir une région ou un massif montagneux à travers ses cols. Chaque RP inclut 100 cols ou légèrement plus. Elles se situent en France et à l'Étranger : Alpes, Pyrénées, Drôme, Ardèche, Languedoc, Corse, les plus hauts cols de l'Arc Alpin, la Ligne de partage des eaux Atlantique- Méditerranée, la Forêt-Noire en Allemagne, le Triveneto en Italie, la Savoie-Mont-Blanc et la ligne de Partage des eaux Atlantique- Méditerranée en Espagne. Elles sont toutes routières sauf une. Pour plus d'infos, voir : [http://www.centcols.org/rando\\_perm/](http://www.centcols.org/rando_perm/)

**Guides Topo** Le club publie également des *Guides Topo*, qui s'adressent tout particulièrement à ceux qui veulent s'échapper du goudron pour explorer les milliers de kilomètres de pistes et de sentiers, loin de l'agitation motorisée des grandes routes. Pour plus d'infos, voir [http://www.centcols.org/la\\_boutique/topo/topo.htm](http://www.centcols.org/la_boutique/topo/topo.htm)

Les Randonnées Permanentes et les Guides Topo sont accessibles à tous les cyclos, pas uniquement aux membres du Club des Cent Cols.

Dans la colonne *RP+Topo* le format pour les Randonnées Permanentes est le suivant : **Rabr**, abr, ..., abr, où "abr" est une abréviation de rando permanente. Pour la France, ce sont :

<b>Alp</b> 100 cols en Alpes	<b>Arc</b> Arc en Cîmes
<b>Ard</b> 100 cols en Ardèche	<b>Azu</b> 100 cols en Pays d'Azur
<b>Crn</b> 100 cols dans le nord de la Corse	<b>Crs</b> 100 cols dans le sud de la Corse
<b>Dro</b> 100 cols en Drôme	<b>Htl</b> 100 cols dans le Haut-Langued
<b>Lpe</b> 100 cols sur la ligne de partage des eaux Atlantique-Méditerranée	
<b>Sav</b> 100 cols en Savoie-Mt.Blanc	

Le format pour un col mentionné dans un ou plusieurs guides Topo est le suivant : **Tnn.pp**, nn.pp, ..., nn.pp) "nn" est le numéro du Topo "pp" est le numéro de la page de ce Topo qui mentionne le col.

Par exemple, le Col de la Croix-de-Fer mentionne :

**RAIp**, **Arc**, **Sav** et **T02.26**, **05.34**. Ceci indique qu'il est sur les Randonnées Permanentes Alpes, Arc en Cîmes et Savoie-Mt.Blanc, et est cité dans le topo 2, page 26 et le topo 5, page 34.

---

Sur le site web du Club des Cent Cols <http://www.centcols.org/> à la rubrique "Additifs" se trouvent les mises à jour annuelles.

La rubrique "Calques" de notre site web propose une aide pour repérer rapidement les cols sur les cartes. Des calques seront disponibles pour les cartes IGN 1:100 000 ème "ancienne série", les cartes Michelin DEPARTEMENTS et les cartes IGN TOP100 « nouvelle série ».

Pour ceux qui ont accès à un ordinateur (et accessoirement une connexion internet), la version informatique du Chauvot sur fichier Microsoft Excel fournit beaucoup plus d'informations que la présente version papier, permet de faire des recherches et des tris, positionne chaque col sur une carte IGN interactive et est mise à jour gratuitement chaque année. *Nous conseillons vivement à ceux qui ont le matériel nécessaire d'utiliser cette version informatique.*

---

Pour tout renseignement : Philippe Carrez, Gérard Birelli et Mario Labelle, cols@centcols.org

18 avril 2012

# REGLE DU JEU

## **Article 1**

Pour entrer au Club des Cent Cols, il faut avoir franchi à bicyclette au moins cent cols différents, dont cinq cols de 2000 m ou plus pour chaque centaine proposée.

## **Article 2**

Sont pris en compte :

- les cols inscrits dans les catalogues du Club des Cent Cols à la date de leur dernière mise à jour.
- pour les pays dépourvus de catalogues, les cols portant ce nom, ou tout équivalent local, régional ou national, figurant (ou ayant figuré) sur des sources cartographiques ou documentaires jugées fiables par le Club.

Les monts et les sommets, les défilés et les fonds de vallée ne sont pas comptabilisés.

## **Article 3**

Les candidats ainsi que les membres inscrits au Club des Cent Cols n'ont pas à apporter la preuve de leur franchissement des cols. Le Club fait confiance à la sincérité des déclarations.

## **Article 4**

Le Club des Cent Cols ne reconnaît pas les cols de complaisance, c'est-à-dire les cols nommés pour les besoins de la cause, alors que leur nom n'est pas consacré par l'usage et n'apparaît sur aucun document antérieur.

## **Article 5**

Chaque année, un rassemblement estival est organisé au sommet d'un col que le Club souhaite mettre en valeur.

## **Article 6**

L'envoi de la première liste tient lieu d'engagement à respecter la présente règle du jeu.  
Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

### **- Première inscription :**

Les candidats au Club des Cent Cols peuvent, à tout moment, adresser la liste des cols différents franchis dans leur carrière cycliste. Une inscription de 15 € (actualisable) permet au nouveau sociétaire de recevoir :

- son diplôme "Cent Cols" numéroté et personnalisé
- la médaille du Club
- la revue de l'année du Club
- le bulletin annuel "Infos Cent Cols"

La correspondance, la liste de cols et la cotisation sont à adresser au secrétariat du Club.

### **- Renouvellement d'adhésion :**

Chaque année, entre le 1er octobre et le 31 janvier, les membres adressent la liste des nouveaux cols franchis dans la saison à leur délégué national ou territorial accompagnée de leur cotisation. Cette cotisation de 10 € (actualisable) permet d'être inscrit au tableau d'honneur dans la revue annuelle et de participer à la vie du Club.

En dérogation à la règle générale, le rapport de 5 cols à +2000m par centaine n'est pas appliqué aux adhérents âgés de 70 ans et plus.

Ces listes sont vérifiées par le secrétaire du club avec l'appui des délégués afin de constater leur conformité à la règle du jeu.

L'adresse du secrétariat du Club, et celles des délégués nationaux et territoriaux se trouvent dans les pages de la revue annuelle et sur le site internet du club. ( <http://www.centcols.org/> ), rubrique « Contacts »